



Saisie véhicule suite retard de paiement.

Par **TSI170_old**, le **06/09/2007** à **08:05**

Bonjour,

Quelqu n va peut etre pouvoir me renseigner. Voila, ma voiture va surement bientot etre saisi meme si ma femme en a besoin pour aller travailler et emmener notre enfant a la creche car j ai été 6 moisen arret maladie et j ai donc eu 2 mensualités de retard sur le crédit , ils ont continués a prélever normalement et maintenant ils veulent saisir, ils e veulent pas faire marcherl assurance mladie du crédit et ils refusent également que je paye le retard en une fois maintenant que je retravaille. Je ne suis pas BDF. Ma voiture va etre saisie et venu aux encheres et je vais continuer a payer dans le vide après.

Y a t il un recours possible étant donné que je suis de bonne fois? Peuvent ils refuser ce paiement??

Ils m ont menacé plusieurs fois par téléphone de prison et autres etc etc

Si quelqu un peut m éclairer

Merci

Par **Jurigaby**, le **06/09/2007** à **16:30**

Bonjour.

Euh... Je trouve qu'ils abusent un peu là quand même.

Pour pouvoir pratiquer une saisie de véhicule (par déclaration au greffe ou par immobilisation), il faut un titre exécutoire.

Un titre exécutoire est un document telle qu'une décision de justice, qui a force de chose jugée.

En l'espèce, le titre exécutoire, ils ne l'ont pas.

Pour espérer en avoir un, ils doivent d'abord vous mettre en demeure de payer votre dette..Chose qu'ils n'ont pas fait.

Et puis, vous menacez de prisons....c'est vraiment ridicule. Je ne vois rien dans votre histoire qui pourrait justifier de la prison enfin bref.

Payer leur votre dette et ce sera réglé.

Par **TSI170_old**, le **06/09/2007 à 19:00**

Merci de votre réponse. J'ai appelé encore aujourd'hui et ils sont catégorique je dois rendre le véhicule je vais être obligé de louer une voiture....

J'ai fait quelques recherches sur le net et je me suis aperçu que j'étais pas le seul à avoir des soucis avec cette maison de crédit.

Ils m'ont dit aussi que si je ne rendais pas le véhicule il déposerait plainte pour le vol de la voiture.

Par **Jurigaby**, le **06/09/2007 à 19:40**

Mais la voiture est à eux?

Vous avez fait un leasing?

LOL: Plainte pour vol...j'ai envie de rire quand même.

Le vol n'est pas constitué même si vous gardez la voiture.

Le vol se définit comme "la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui", en l'espèce, il n'y a pas eu soustraction frauduleuse puisque la voiture vous a été remise volontairement. Donc PAS de VOL.

Répondez moi svp, j'ai hâte d'entendre la suite!

Par **TSI170_old**, le **06/09/2007** à **22:44**

Non non ce n est pas un leasing la voiture est a mon nom je l ai prise avec un apport et le reste en financement. J ai envoyer plusieurs courrier en AR et ils n ont jamais répondu. J ai eu 4 ou 5 menaces téléphoniques etc etc. Je comprends pas je suis pret a leur faire le cheque du retard ils ne veulent pas . Ils m ont laissé deux solutions, retitué le véhicule ou solder le crédit complet avant qu il dépose plainte pour vol et abus de confiance. Et tout ca uniquement par téléphone. Je ai aucun courrier qui me confirme quoi que ce soit. Juste que j ai un retard a payer.

Par **Jurigaby**, le **07/09/2007** à **17:16**

Bonjour.

Bon benh dans ces conditions,ne leur filer pas la voiture!!

Mais c'est du grand n'importe quoi, j'ai jamais vu ça.

Régler la dette et puis c'est tout!

Par **TSI170_old**, le **07/09/2007** à **17:44**

Ils m ont demander de prendre rendez vous avec un huissier lundi pour mettre une date sur la restitution. On m a conseiller de leur envoyer le retard en AR meme si ils en veulent pas et si ils encaissent le chèque quand meme et bien la procédure sera stoppé le truc c est que j ai une chance sur deux qu il déchire le cheque. Depuis hier je fais le tour des agences de location auto c est vraiment la galère....

Merci pour vos réponses

Par **Jurigaby**, le **07/09/2007** à **17:48**

Bonjour.

Je vous conseille de prendre un avocat.

Mais avant tout, téléphoner à la maison du droit et de la justice de votre ville. Vous aurez affaire à un avocat qui vous conseillera gratuitement.

Par **TSI170_old**, le **07/09/2007** à **20:55**

Je pense que c est ce que je vais faire aussi

Merci beaucioup

Par **Jurigaby**, le **07/09/2007 à 21:06**

Si vous pouvez revenir nous voir sur le site quand vous en saurez plus, ce serait sympa!

Bon courage.

Par **TSI170_old**, le **13/09/2007 à 00:54**

Comme promis jeviens vous tenir au courant.

Et bien j ai du rendre la voiture lundi soir malheureusement car les délais qu ils m avaient laissé etait trop court et je ne pouvais pas solder la totalité et ils ont refusé que je paye leretard la voiture va donc etre mis en vente a l amiable pendant un mois puis les encheres.

Par **papa tango charlie_old**, le **16/09/2007 à 18:08**

bonjour,

"à l'amiable" : ce qui veut dire qu'il vous reste un mois pour la racheter, ou du moins votre crédit.